

**-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022 – 18H30**

**Étaient présents : 17**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Antoine CAMUS

**Étaient excusés ou absents : 12**

Mesdames, Messieurs, Céline RABUT (pouvoir à Annie LOCATELLI), Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Charles-Louis PENEZ), Françoise CAMILLERI (pouvoir à Robert PETIOT), Fabrice ROUSSEL (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Jean-François DODET), Cécile WEILER-BARDIN, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Laurent THEOU (pouvoir à Lydia CRETE), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Quorum : 15**

**Messieurs Antoine CAMUS et Adrien Huguet ont été nommés secrétaires.**

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire souhaite rendre hommage à Mme Michelle DRIOTON. C'est avec une réelle tristesse que nous avons appris le décès de Michelle Drioton survenu le 26 septembre dernier à l'âge de 78 ans.

Selon l'expression consacrée, c'est en 2005 que Michelle Drioton avait fait valoir ses droits à la retraite, alors qu'elle travaillait au sein de la halte-garderie. Un service qu'elle avait rejoint le 1<sup>er</sup> octobre 1985, un an seulement après avoir débuté sa carrière dans la fonction publique territoriale (juin 1984). Auparavant elle avait travaillé à "Bourgogne électronique".

Maman de 3 enfants, Michelle Drioton avaient 6 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Installée à Saint-Apollinaire depuis 1966, date à laquelle elle occupe ce qui étaient alors les nouveaux pavillons de la rue de Lorraine, elle avait rejoint la maison de retraite médicalisée de Belleneuve fin 2019.

**Ordre du jour :**

- 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2022
- 2°) Communication des délégations du Maire données par le Conseil municipal (reporté)
- 3°) Décision modificative n°2 de 2022
- 4°) Modification des tarifs Enfance-Jeunesse
- 5°) Convention triennale de partenariat avec l'AMSA
- 6°) Opérations de désherbage de Médialude – Approbation de la convention type pour le don de documents désherbés
- 7°) Principe du recours au bénévolat – Validation de la convention type
- 8°) Convention de partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère
- 9°) Dénomination du dojo au complexe sportif de Louzole
- 10°) Acquisition d'une parcelle de terrain ZC n°2, 3 et 4 – Lieu-dit « Sur le Paquier de lin »
- 11°) Rapport d'activité 2021 de Dijon métropole
- 12°) Rapport d'activité 2021 de Dijon Métropole sur l'eau
- 13°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires

**M. le Maire propose d'ajourner un point à l'ordre du jour de la séance :**

- Convention triennale de partenariat avec l'AMSA. Il est proposé de soumettre ce point lors du Conseil municipal de décembre, avec les autres conventions à renouveler.

**Le Conseil municipal ADOpte à l'unanimité cette décision.**

### 1°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

### 2°) Décision modificative n°2 de 2022

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	170 000.00		170 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		133 800,00	133 800,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>170 000,00</b>	<b>133 800,00</b>	<b>303 800,00</b>

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

	DEPENSES INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	133 800.00		133 800.00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>133 800.00</b>		<b>133 800.00</b>

	RECETTES INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		133 800,00	133 800,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>133 800,00</b>	<b>133 800,00</b>

## PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

### 3°) Modification des tarifs Enfance-Jeunesse

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs des services Enfance Jeunesse afin de se conformer aux directives de la CAF.

Ainsi les tarifs de chaque temps d'accueil seront désormais basés sur le Quotient Familial, appelé « QF CAF », auquel il sera appliqué un taux d'effort. Un montant plancher et un montant plafond sont également fixés.

Cette méthode de tarification permet de prendre en compte la situation sociale des usagers puisque les ressources prises en compte concernent tous les revenus et la composition familiale. Une convention lie la commune à la CAF pour la consultation du dossier allocataire (CDAP).

Résidents extérieurs : une majoration de 15 % sera appliquée aux différents tarifs.

Les taux d'effort sont définis par type d'accueil. Ils sont respectivement :

<b>Pause méridienne - repas</b>	Taux QF <750	Taux QF >750	Prix plancher €	Prix plafond €
Midi	0,250%	0,250%	2,00 €	6,00 €
Midi PAI	0,200%	0,200%	1,50 €	3,50 €

<b>Accueil périscolaire</b>	Taux QF <750	Taux QF >750	Prix plancher €	Prix plafond €
Matin	0,100%	0,100%	0,80 €	2,30 €
Soir	0,130%	0,130%	1,00 €	2,80 €

<b>Accueil de loisirs extrascolaire mercredi - vacances</b>	Taux QF <750	Taux QF >750	Prix plancher €	Prix plafond €
1/2 journée	0,320%	0,550%	1,50 €	11,20 €
Repas	0,250%	0,250%	2,00 €	6,00 €
Repas PAI	0,200%	0,200%	1,50 €	3,50 €

**ESPACE JEUNES** : après le paiement de l'adhésion, l'accès à la structure n'est pas payant,

Adhésion espace jeunes	11,00 €
------------------------	---------

Une participation est demandée pour les activités « spéciales », générant des coûts supplémentaires (achats de billets, voyages, ...). Les coûts pris en compte pour fixer les tarifs A-B-C-D-E sont hors frais de personnel et hors frais de structure.

Espace Jeunes - Tarifs	Taux QF <750	Taux QF >750	Prix plancher €	Prix plafond €
A : < 8 € (hors frais de personnel et de structure)	0,400%	0,450%	3,00 €	9,50 €
B : de 8 € à 16,99 € (hors frais de personnel et de structure)	0,700%	0,800%	5,00 €	17,00 €
C : de 17 € à 29,99 € (hors frais de personnel et de structure)	1,000%	1,200%	7,00 €	26,00 €
D : de 30 € à 52 € (hors frais de personnel et de structure)	2,500%	2,750%	18,00 €	58,00 €
E : sup à 52 € (hors frais de personnel et de structure)	3,500%	4,800%	35,00 €	100,00 €

## CULTURE, VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE

### 4°) Opérations de désherbage de Médialude – Approbation de la convention type pour le don de documents désherbés

Le conseil municipal **VALIDE à l'unanimité** le principe de retrait de documents usagés et la convention type pour le don de documents désherbés de Médialude.

### 5°) Principe du recours au bénévolat – Validation de la convention type

Le conseil municipal **VALIDE à l'unanimité** le principe du recours au bénévolat à Médialude et la convention type pour permettre de faire appel à des bénévoles.

## SPORT, VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE

#### **6°) Convention de partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère**

**Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité**, M. le Maire pour signer une convention de partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère à destination des jeunes, au complexe sportif de Louzole, ouvert du 19 au 31 décembre 2022.

#### **7°) Dénomination du dojo au complexe sportif de Louzole**

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité**, de dénommer le dojo du complexe sportif de Louzole : Frédéric PRADEL, afin de rendre honneur à cet homme, qui a œuvré durant de nombreuses années en tant que formateur de judo, au sein notamment de la section judo de l'ASC Saint-Apollinaire.

### **TRANSITION ECOLOGIQUE, ENVIRONNEMENT**

#### **8°) Acquisition d'une parcelle de terrain ZC n°2, 3 et 4 – Lieu-dit « Sur le Paquier de lin »**

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité** d'acquérir la parcelle cadastrée ZC n°2, 3 et 4, pour un montant de 120 000 euros (hors frais de notaire), afin de réaliser un verger conservatoire en particulier.

#### **9°) Rapport d'activité 2021 de Dijon métropole**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil municipal PREND acte à l'unanimité** du rapport d'activités 2021 de Dijon Métropole.

#### **10°) Rapport d'activité 2021 de Dijon Métropole sur la qualité et le prix des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées**

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil municipal PREND acte à l'unanimité** du rapport d'activités 2021 de Dijon Métropole sur l'eau.

### **PERSONNEL**

#### **11°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires**

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité** la création à compter du 19 octobre 2022, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, permettant de réintégrer un agent suite à une disponibilité au sein des services administratifs et un poste d'attaché territorial à temps complet, pour remplacer le responsable du pôle Petite Enfance – Enfance- Jeunesse- Scolaire, qui quitte la collectivité au 1er décembre prochain.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe que le SCOT a délibéré en juin dernier pour confier l'élaboration du diagnostic agricole à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Par ailleurs, M. le Maire indique qu'une table ronde dans le cadre de la concertation avec les Aînés est programmée le 30 novembre prochain à l'espace culturel Tabourot des Accords.

Enfin M. Petiot informe de l'organisation d'évènements dans le cadre de la semaine sur la dénutrition :

- 18/11 – le petit déjeuner des ados (18h)
- 19/11 – conférence sur la nutrition salle Bonin (16h30)
- 23/11 – ateliers sur la nutrition à l'ALSH
- 30/11 – l'alimentation des seniors espace culturel Tabourot des Accords

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H30.

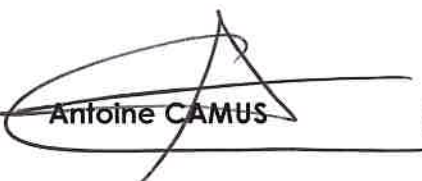
Signature :

Le président,




Jean-François DODET

Les secrétaires,



Antoine CAMUS



Adrien HUGUET

